

République Française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault - Commune de SAINT JEAN DE FOS

Nombre de membres 19
En exercice présents 13

Séance du 9 Juillet 2015

Date de la convocation : 3 juillet 2015

Le neuf juillet deux mille quinze à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Maire

Etaients présents : Guy-Charles AGUILAR, Thierry FABRE, Chantal COMBACAL, Jean-Philippe GENTIL, Chantal SOYER, Philippe SUPERSAC, Maurice CAUDERLIER, Marie-José DUPY-BOIX, Marie-Christine DELIEUZE-GRANDMAN, Pascal STAMM, Laetitia FOURNIER-GIL, Franck VIDAL, Christine FAYOS-CAPELLI

Absents excusés : Nelly GREGOR (pouvoir à M. GENTIL), Christine ALIA (pouvoir à M. FABRE), Yvan CARCENAC (pouvoir à Mme BOIX), Frédéric BERNHEIM, Jocelyne KUZNIAK, Pascal DELIEUZE (pouvoir à M. VIDAL)

Secrétaire : Mme Chantal SOYER

Ordre du jour :

- **1. Approbation des précédents comptes rendus**
- **2. Intercommunalité**
 - . **Schéma intercommunal de mutualisation des services**
- **3. Questions diverses**

1. Approbation du précédent compte rendu

Les comptes-rendus des réunions de conseil municipal des 31 mars et 28 mai 2015, transmis aux membres du Conseil Municipal sont soumis à approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes-rendus des séances du 31 mars et 28 mai 2015.

2. Intercommunalité

2.1. Schéma intercommunal de mutualisation des services

M. le Maire présente aux membres du Conseil le projet de schéma de mutualisation des services élaboré avec toutes les communes et la CCVH et ajoute qu'il est demandé à chaque conseil municipal de se positionner par le biais d'une lettre d'intention sur les 7 fiches établies avant le 31 juillet 2015. Des modifications sont proposées à ce texte et font consensus.

Mme Grandman indique qu'elle aurait aimé être plus informée en amont sur les travaux réalisés sur chaque fiche. Dans l'absolu, elle n'est pas contre le schéma mais plutôt par le manque d'information et le court délai pour la prise de décision.

Mme Combacal ajoute qu'elle a les mêmes regrets mais nous n'avons pas le choix, l'agenda a été précipité par la CCVH mais surtout par l'Etat qui a imposé une date butoir au 31 décembre 2015. Elle aurait aimé que ce sujet soit discuté et débattu avec plus de temps pour les uns et les autres.

M. le Maire rappelle l'injonction de l'Etat il y a un an de mutualiser sous risque de perdre fortement les dotations. Fin 2014, nous devons nous positionner sur 14 thématiques. En mars 2015, 8 thèmes ont été « affinés » par les communes et la CCVH. Hier, les 28 Maires ont été conviés à une réunion où 7 thématiques ont été passées en revue et un rappel d'une demande d'engagement de principe de chaque collectivité membre de la CCVH avant le 31 juillet 2015. Ce soir, nous nous positionnons sur les études réalisées avec un engagement moral.

M. Vidal fait remarquer que l'on peut se positionner maintenant et réexaminer notre choix avant la signature des conventions.

M. le Maire explique que l'engagement de principe pris avant le 31 juillet par chaque commune va permettre de revoir, si besoin, les chiffres annoncés sur le document adressé aux membres du conseil municipal qui débattera et votera à nouveau sur ces thématiques d'ici la fin d'année 2015.

M. Cauderlier informe qu'il a des craintes par rapport aux engagements que pourrait prendre la commune sur ce dossier.

M. le Maire donne lecture du modèle de la lettre d'engagement. Après aval des membres du conseil municipal, retournera le document avec deux mots modifiés par la commune de Saint Jean de Fos, tenant compte du débat.

Fiche 1 : Service informatique (télécommunications, reprographie, informatique)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'engagement de la commune sur cette thématique.

Fiche 2 : Groupements d'achats (fournitures, abonnements, documentation, assurances, prestations externalisées...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'engagement de la commune sur cette thématique.

Fiche 3 : Plate-forme de services – Assistance technique : marchés, juridique, ressources humaines (dont formation hygiène et sécurité)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'engagement de la commune sur la partie C (ressources humaines dont formation et hygiène & sécurité) et émet une réserve pour les A et B sauf si une baisse significative du coût apparaissait après le recalcule de la fiche.

Fiche 4 : observatoire fiscal (appui pôle ressources sur stratégie fiscale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 abstentions (Mmes Boix et Fayos et M. Fabre) et le reste des voix pour, approuve l'engagement de la commune sur cette thématique.

Fiche 5 : Banque de matériel : travaux, matériel événementiel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas retenir cette thématique sur l'engagement de la commune dans le schéma de mutualisation

Fiche 6 : Opérations d'aménagement (infrastructures et bâtiments)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'engagement de la commune sur cette thématique.

Fiche 7 : Ingénierie de proximité en matière d'urbanisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'engagement de la commune sur cette thématique.

3. Questions diverses

3.1 Déploiement des réseaux de communications électroniques – Implantation d'un nœud de raccordement d'abonnés (NRA)

Un premier contact avait été pris par Orange avec l'Adjointe en charge du développement économique.

M. le Maire informe que la commune a la possibilité d'avoir une couverture ADSL en juin 2016 avec l'implantation d'un NRA (relai par rapport à l'armoire téléphonique). Les services d'Orange/France Telecom proposaient l'implantation dans la montée du Diable. M. le Maire a écarté cette proposition car inesthétique et de surcroît dans un périmètre classé. Il reste la possibilité de la création d'un bâtiment sur le parking du secteur du Plantier avec un surcoût non chiffré ou l'implantation à côté de l'armoire existante située Place de la Poste.

Techniquement, la fibre optique arrivera à Joncquières pour relier les 2 armoires qui seront connectées à un NRA. La commune aurait une garantie d'avoir 10 Mega en zone U et 6 à 7 Mega pour la 2^{ème} périphérie. Les dernières estimations réalisées par la CCVH s'élevaient entre 120 000 et 280 000 € à la charge de la commune pour une desserte de ce type. La proposition d'Orange serait totalement gratuite pour notre commune.

Mme Combacal rappelle que l'étude a été menée par Orange suite à une prospective urbanistique et d'urbanisation de notre territoire communal.

M. Supersac rappelle qu'Orange a une obligation de service public surtout en matière de téléphonie.

M. le Maire informe que si l'option de l'implantation sur le parking de la Poste était retenue, elle impliquerait la perte d'1/2 place de parking. Afin d'éviter des nuisances sonores pour les riverains de ce parking, elle serait positionnée en parallèle de l'Avenue Gaston Brès (entre 2 places de parking).

M. Cauderlier indique qu'il a des difficultés pour se représenter à quoi cela ressemblera une fois terminé et il ne voudrait que cela « abime » le parking de la poste.

Mme Combacal ajoute qu'il faudrait peut-être profiter de l'occasion pour renégocier la couverture des téléphones portables.

En résumé, dans le cadre de l'amélioration des réseaux de télécommunications électroniques, la société France Télécom a sollicité de la commune de Saint Jean de Fos la mise à disposition d'un emplacement d'environ 25 m² destiné à l'installation d'équipements techniques aux fins d'implantation d'un NRA.

Cette demande est motivée par le besoin de répondre aux futures demandes de raccordement aux services de communications électroniques, suite à l'évolution démographique importante sur la commune ainsi que pour pallier un réseau existant défectueux. Elle est acceptée par la Commune compte tenu de l'intérêt général qu'elle représente.

L'ensemble des travaux est entièrement à la charge de France Télécom.

Mme Combacal indique qu'elle s'abstient sur ce vote en l'absence d'une étude esthétique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 5 abstentions (Mmes Combacal, Gil et Soyer et MM Cauderlier et Stamm) et 12 voix pour, décide :

- **Autorise l'implantation du NRA sur la place située devant le bureau de poste**

- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document en relation avec cette opération, et notamment une convention d'occupation temporaire du domaine public communal**
- **Approuve l'encaissement de toute redevance annuelle relative à cette opération**

3.2 Bureau de vote – déplacement temporaire

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le scrutin des élections régionales se tiendra les 6 et 13 décembre 2015. Le bureau de vote se tient traditionnellement à la salle polyvalente. Début décembre, ont lieu également à la salle polyvalente toutes les manifestations organisées dans le cadre du Téléthon.

M. le Maire propose donc que le bureau de vote pour le scrutin des élections régionales 2015 se tienne à l'intérieur de l'école primaire située Rue Jules Ferry afin de ne pas nuire à l'organisation du Téléthon.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Sollicite M. le Préfet afin que le bureau de vote pour le scrutin des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 se tienne dans les locaux de l'école maternelle située Avenue Razimbaud afin de ne pas gêner l'organisation du Téléthon.**

3.3 Direction des TAP – Mise à disposition d'un personnel associatif

M. le Maire indique qu'il est obligatoire d'avoir un personnel de direction pour les TAP et qu'une personne provenant d'une association peut être mise à disposition à la commune dans le cadre d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Mme Boix fait remarquer qu'il y a un risque que la personne mise à disposition n'ait pas toutes les compétences requises.

M. le Maire indique que parmi les pistes de contractualisation pour le CEJ, celle qui a été retenue est la contractualisation avec l'association avec qui la commune travaille sur le dossier des TAP. Nous avons besoin d'une direction pour les TAP à compter du 1^{er} janvier 2016. La personne qui nous est proposée est actuellement en contrat CAE. Nous avons 2 possibilités : soit recruter directement du personnel qualifié pour 4 à 6 mois ou contractualiser une mise à disposition de personnel de l'association par le biais d'une convention.

M. Gentil rappelle que l'association, dans le cadre des TAP, doit préparer le travail de mise en place du CEJ en janvier 2016.

M. le Maire rappelle que le CEJ est quelque chose de compliqué à mettre en place. Les tenants et aboutissants doivent être discutés en commission.

Mme BOIX indique qu'elle ne votera pas quelque chose qu'elle ne comprend pas ou s'il manque des informations.

M. le Maire explique qu'il est nécessaire pour la commune d'avoir du personnel qualifié pour assurer les fonctions de direction des TAP, ceci correspond à une demande expresse de la Direction de la Jeunesse et des Sports. Pour y répondre, il propose qu'une convention soit établie entre l'Association Familles Rurales et la Commune de Saint Jean de Fos pour une mise à disposition à hauteur de 32 heures par semaine sur une période de 5 mois à compter du 1^{er} août 2015. Ce temps sera aussi mis à profit pour la préparation de la future convention de 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve la mise à disposition d'un personnel qualifié de Familles Rurales auprès de la Commune de Saint Jean de Fos pour assurer notamment les fonctions de direction des TAP**
- **Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document en relation avec cette opération,**
- **Dit que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget 2015**

3.4. Questions diverses

Une question est posée à M. le Maire concernant l'arrachage des arbres Route de Montpeyroux.

M. le Maire informe qu'une demande a été formulée auprès des services des routes du département et que normalement les travaux d'arrachage devraient se dérouler avant 2017.

Une question est posée à M. le Maire concernant le problème de stationnement Rue Neuve et le stockage des déchets vers le point propre (problème de civisme)

M. le Maire répond qu'il est parfaitement au courant pour ces points.

Le policier municipal arrive le 1^{er} août et ces 2 points feront partie de ses priorités.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 23 h 15.